



MANOIR DU QUESNAY, VALOGNES



Porche d'entrée - Wikimanche

Attesté de très ancienne date, le Quesnay compte au nombre des grandes seigneuries forestières qui dépendaient jadis étroitement du domaine ducal de Valognes. Durant la guerre de Cent ans, alors que le Cotentin était placé sous la domination de Charles le Mauvais, roi de Navarre, il devint la propriété d'un dénommé Ferrand d'Ayens, capitaine de la place de Cherbourg et gouverneur des domaines navarrais de Normandie. Sorte de quartier général, il s'agissait alors d'une grande résidence aristocratique, bénéficiant probablement de défenses militaires étoffées. Ce manoir joua également un rôle important lors des guerres de Religion, lorsqu'il

appartenait à la famille Potier, qui comptait alors parmi les plus actifs soutiens de la réforme protestante en Cotentin. Dès 1558 le Quesnay vit ainsi sa chapelle médiévale transformée en temple protestant. Le seigneur du lieu y accueillait les pasteurs de passage et encourageait la conversion des fidèles par la distribution de repas à l'occasion des prêches. Un dénommé Arthur Jouan « *prestre apostat et renégat, s'estant marié, abjuré sa religion et devenu hérétique et huguenot* » fut même inhumé à l'intérieur de la chapelle manoriale, qui disposait de son propre cimetière.



L'ancienne chapelle qui fut au XVI^e siècle affectée au temple protestant

Vendu en 1764 à Charles Avice, la propriété se composait alors d'une « *maison manable, chapelle, haute et basse-cour, colombier, granges, étables, bergerie, écurie, boulangerie, remise, pressoir et jardins, avenue de bois, herbages, prairies, terres labourables plantées en pommiers* ». Le nouveau propriétaire entreprit d'importants travaux de modernisations, qui ont donné au logis l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui. L'édifice, construit selon un plan en H, formé d'un corps central flanqué de deux pavillons saillants, présente des proportions imposantes. Les bâtiments de commons qui encadrent l'avant-cour ont préservés leur état du début du XVII^e siècle. La charreterie, ouvrant par une succession d'arcades en plein cintre, se signale par la qualité de son appareillage

de pierre calcaire. Le porche d'entrée est défendu par des ouvertures de tir et orné d'une sobre ordonnance de pilastres lisses. Il arbore une inscription latine : *Nulli fas castrum insistere limen* (« que nul impie n'entre en ce lieu »), qui, nous l'espérons, n'arrêtera pas les visiteurs qui viendront découvrir cette importante demeure.

Julien DESHAYES, 2005 (tous droits réservés, Pays d'art et d'histoire du Clos du Cotentin)